

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

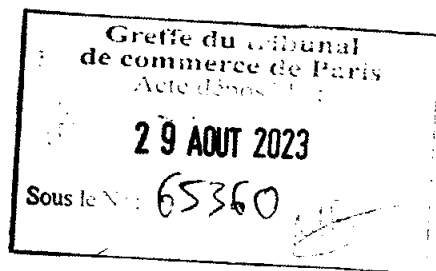
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 10407 Numéro SIREN : 419 568 456 Nom ou dénomination : 3+1 ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 65360



S.A.R.L 3+1 ARCHITECTES
18 rue Chaudron
75010 PARIS
12 000 Euros
491 568 456 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022 à 14 h

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX ET LE

Et le 27 juin à 14 h, les associés se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mademoiselle Mathilde CALBA représentant 374 parts en pleine propriété

Madame Valérie FLICOTEAUX représentant 374 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 748,00 parts en pleine propriété sur les 750 parts composant le capital social, Madame Nadine FLICOTEAUX n'ayant pu venir à l'assemblée.

Madame Valérie FLICOTEAUX préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Approbation des comptes
- ☐ Quitus de la gestion
- ☐ Affectation du résultat
- ☐ Convocation d'une assemblée générale du fait des pertes
- ☐ Rémunération de la gérance
- ☐ Pouvoirs à donner.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ☐ Les rapports du gérant,
- ☐ Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître une perte de 6 397 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

2ème RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

3ème RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de convoquer pour le 20 octobre 2022 une assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur la poursuite de l'activité.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

4ème RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

5ème RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes, étant précisé que chaque intéressée n'a pas participé au vote concernant sa propre rémunération.

6ème RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant



Les associés


NF

65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



3 + 1 ARCHITECTES

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Sommaire

0.1	2050 Bilan actif	3
0.2	2051 Bilan passif	4
0.3	2052 Compte de résultat	5
0.4	2053 Compte de résultat (suite)	6
0.5	2054 Immobilisations	7
0.6	2055 Amortissements	8
0.7	2056 Provisions inscrites au bilan	9
0.8	2057 Etat des créances et dettes	10
0.9	2058-A Détermination résultat fisc.	11
0.10	2058-B Déficits prov. non deduct.	12
0.11	Provisions non déductibles	13
0.12	2058-C Affectation du résultat	14
0.13	2059-A Détermin. plus moins-values	15
0.14	2059-B Affectation plus values C/T	17
0.15	2059-C Suivi des moins values L/T	18
0.16	2059-D Affectation plus values L/T	19
0.17	2059-E Détermination VA produite	20
0.18	2059-F Capital social	21
0.19	2059-G Filiales	22
0.20	Détail des charges constatées d'avance	23
0.21	CA18CHAPAY	24
0.22	2065 Impôt sur les sociétés	25
0.23	2065 bis	26

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 18 RUE CHAUDRON 75010 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4			Néant ☐ *
		Exercice N clos le. 31/12/2012	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILIER * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2323	AG
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT	34802	AU
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières * BH	1809	BI	
TOTAL (II) BJ		38935	BK
		28414	10520
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	16896	BY
	Autres créances (3) BZ	1752	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE
Disponibilités CF	67	CG	
			67
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	1211	CI
	TOTAL (III) CJ	19928	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	58863	IA
		28414	30449
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	1809
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Exercice N 31122021	
				N°	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * Dont versé 12000	DA	12000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1200		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (5) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG			
	Report à nouveau	DH	-28866		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-6397		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	-22063		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28794		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	553		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17404		
	Dettes fiscales et sociales	DY	5759		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	52512			
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	30449		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31591			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3732			

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC	
	Production vendue	FD		FE		FF		
			biens *					
		services *	FG	131324	FH		FI	131324
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	131324	FK		FL	131324	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	131325	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	93338	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2767	
	Salaires et traitements *					FY	27000	
	Charges sociales (10)					FZ	13279	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *				GA	1185	
		- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	137571	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-6245	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	147	
	Différences négatives de change					GS	3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	151	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-151	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-6397	

Designation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	131325	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	137723	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	-6397	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	6ter	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(7)	Dont transferts de charges			A1	
	(8)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A*)			A2	
	(9)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences /produits/			A3	
	(10)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences /charges/			A4	
(11)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
			facultatives	A5		
			obligatoires	A6		
			autres cotisations facultatives	A7		
			autres cotisations facultatives	A8		
			autres cotisations facultatives	A9		
			autres cotisations facultatives	A10		
			autres cotisations facultatives	A11		
			autres cotisations facultatives	A12		
			autres cotisations facultatives	A13		
			autres cotisations facultatives	A14		
			autres cotisations facultatives	A15		
			autres cotisations facultatives	A16		
			autres cotisations facultatives	A17		
			autres cotisations facultatives	A18		
			autres cotisations facultatives	A19		
			autres cotisations facultatives	A20		
			autres cotisations facultatives	A21		
			autres cotisations facultatives	A22		
			autres cotisations facultatives	A23		
			autres cotisations facultatives	A24		
			autres cotisations facultatives	A25		
			autres cotisations facultatives	A26		
			autres cotisations facultatives	A27		
			autres cotisations facultatives	A28		
			autres cotisations facultatives	A29		
			autres cotisations facultatives	A30		
			autres cotisations facultatives	A31		
			autres cotisations facultatives	A32		
			autres cotisations facultatives	A33		
			autres cotisations facultatives	A34		
			autres cotisations facultatives	A35		
			autres cotisations facultatives	A36		
			autres cotisations facultatives	A37		
			autres cotisations facultatives	A38		
			autres cotisations facultatives	A39		
			autres cotisations facultatives	A40		
			autres cotisations facultatives	A41		
			autres cotisations facultatives	A42		
			autres cotisations facultatives	A43		
			autres cotisations facultatives	A44		
			autres cotisations facultatives	A45		
			autres cotisations facultatives	A46		
			autres cotisations facultatives	A47		
			autres cotisations facultatives	A48		
			autres cotisations facultatives	A49		
			autres cotisations facultatives	A50		
			autres cotisations facultatives	A51		
			autres cotisations facultatives	A52		
			autres cotisations facultatives	A53		
			autres cotisations facultatives	A54		
			autres cotisations facultatives	A55		
			autres cotisations facultatives	A56		
			autres cotisations facultatives	A57		
			autres cotisations facultatives	A58		
			autres cotisations facultatives	A59		
			autres cotisations facultatives	A60		
			autres cotisations facultatives	A61		
			autres cotisations facultatives	A62		
			autres cotisations facultatives	A63		
			autres cotisations facultatives	A64		
			autres cotisations facultatives	A65		
			autres cotisations facultatives	A66		
			autres cotisations facultatives	A67		
			autres cotisations facultatives	A68		
			autres cotisations facultatives	A69		
			autres cotisations facultatives	A70		
			autres cotisations facultatives	A71		
			autres cotisations facultatives	A72		
			autres cotisations facultatives	A73		
			autres cotisations facultatives	A74		
			autres cotisations facultatives	A75		
			autres cotisations facultatives	A76		
			autres cotisations facultatives	A77		
			autres cotisations facultatives	A78		
			autres cotisations facultatives	A79		
			autres cotisations facultatives	A80		
			autres cotisations facultatives	A81		
			autres cotisations facultatives	A82		
			autres cotisations facultatives	A83		
			autres cotisations facultatives	A84		
			autres cotisations facultatives	A85		
			autres cotisations facultatives	A86		
			autres cotisations facultatives	A87		
			autres cotisations facultatives	A88		
			autres cotisations facultatives	A89		
			autres cotisations facultatives	A90		
			autres cotisations facultatives	A91		
			autres cotisations facultatives	A92		
			autres cotisations facultatives	A93		
			autres cotisations facultatives	A94		
			autres cotisations facultatives	A95		
			autres cotisations facultatives	A96		
			autres cotisations facultatives	A97		
			autres cotisations facultatives	A98		
			autres cotisations facultatives	A99		
			autres cotisations facultatives	A100		

Désignation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										31122021		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2323	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	9083	KW		KX	5830	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	19888	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	28972	LO		LP	5830	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	1809	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	1809	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	33105	ØH		ØJ	5830

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØK		ØL	

Designation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES				31122021		Nant ☐	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RF		RJ		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1485	PF		PG		PH	1485
TOTAL I		RK	1485	RM		RN		RO	1485
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9083	QE	433	QF		QG	9516
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16659	QM	752	QN		QO	17411
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	25743	QV	1185	QW		QX	26928
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	27229	QP	1185	QQ		QR	28414
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et informatic. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NI	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)		NY			
Total général non venant (NW - NY)				Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à élargir						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122021		Néant ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{bis} A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122021		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1809	UV	1809	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		VX	16896		16896					
	Créance représentative de titres (précision pour dépréciation : ☐ ou remis en garantie : ☐ antérieurement constituée : ☐ UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1752		1752					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	1211		1211					
	TOTAUX		VT	21670	VU	21670	W				
RENOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG	3732		3732						
	a plus d'1 an à l'origine	VH	25062		4141		20920				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17404		17404						
Personnel et comptes rattachés		8C	2050		2050						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3258		3258						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	451		451						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	553		553						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	52512	VZ	31591		20920				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052						

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Exercice N clos le		3 11 2020 2 11	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET				Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI) WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option RA			Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III) WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis) XX		XW	
	Amendes et pénalités WJ			Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) * XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions					ZN		
					WN		
					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* Intérêts excédentaires (art.39-1-3** et 212 du CGI) SU				Zone d'entreprises* (activité exonérée) SW		WO	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 6397	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées				- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
				- imposées aux taux de 0 %		WH	
	Plus-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 19 %		WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *					XD	
						XF	
	Entreprises nouvelles (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	PV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS	
	Deductions diverses a détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
				TOTAL II		XH 6397	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables { Bénéfice (I moins II) XI						XJ 6397	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) * ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN						XO 6397	

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122021		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	37116	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II 2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	37116	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	6397	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	43513	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
Total des charges à payer					
TOTAL X (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne W1

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B

cadre II

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Exercice N clos le : 31122021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Designation de l'entreprise: SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										N°carte ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OR	-18194	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OF	-10671		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OF			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	-28866		Report à nouveau	ZG	-28866				
					TOTAL II		ZH	-28866			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	50944			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS						YQ	16788			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	6831			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	18774			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	93338			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	572			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	2195			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	2767			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	18025			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8655			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS) *						OB				
	Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	Numéro de centre agréé XP				- Filiales et participations (liste au 2059 G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides personnes ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement réel qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉSUMÉ DU GROUPE ET *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Période au 13	JK		Période au 14	JL		
					Période au 15	JM		Période au 16	JN		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Période au 17	JN		Période au 18	JO		
					Période au 19	JP		Période au 20	JQ		
					Période au 21			Période au 22	JR		
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer la société mère				JH	Si SARL de la société mère du groupe				JJ		

[illegible]

bioRxiv preprint doi: <https://doi.org/10.1101/2018.07.10.200000>; this version posted July 10, 2018. The copyright holder for this preprint (which was not certified by peer review) is the author/funder, who has granted bioRxiv a license to display the preprint in perpetuity. It is made available under aCC-BY-NC-ND 4.0 International license.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES						Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	TOTAL							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Designation de l'entreprise : _____		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19 % (1)
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexée)				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)		(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %			(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTESNon ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à j) et 0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à j) et 0 bis du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme solbes au cours des dix exercices anterieurs montrant restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 6=2+3-4-5
		A 19 % ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % Ou A 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme solbes au cours des dix exercices anterieurs montrant restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2052

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

 Neant ☒

Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel hors CVAE:

Dont apprentis

YP

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OX

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

ON

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OY

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3) OG

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE: à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.

SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE: cocher la case

LX

Chiffre d'affaires de référence CVAE: reporté de la ligne OX, agrégé à 12 mois

GX

Effectifs au sens de la CVAE:

FY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de définition fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

GY

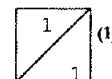
GZ

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

41956845600034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CALBA Prenom(s) MATHILDE
Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
Naissance : Date N° Département 78 Commune 76540 Pays
Adresse : N° Voie RUE ROLLON
Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays

Titre (2) Nom patronymique FLICOTEAUX Prenom(s) VALERIE
Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
Naissance : Date N° Département 59 Commune 75018 Pays
Adresse : N° Voie RUE DAMREMONT
Code Postal 75018 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de depot

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Scant ☒

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

N° SIRET 41956845600034

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CARL CARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (Voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

1 - Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de pointer le nombre de ces tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122021

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Charges à payer	Montant
Total 4081 FOURN FACTURES NON PARVE	5088
Total 4286 PERS AUTRES CHARGES A PA	2050
Total 4486 AUTRES CHARGES A PAYER	451



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012021 31122021

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Adresse du siège social:

SIRET 4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4

Adresse du principal établissement: 18 RUE CHAUDRON

Ancienne adresse en cas de changement: 75010 PARIS

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Activités d'architecture

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal: Bénéfice imposable au taux normal, Bénéfice imposable à 15%, Déficit 6397

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values: PV à long terme imposables à 15%, PV à long terme imposables à 19%, PV à long terme imposables à 0%, PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies, Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies, Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A, Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée, Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas), Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTIONS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F EMPLOI DE LA DÉCLARATION

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G CONFORMITÉ FISCALE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée: X LOOP V4.37.0

H EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

Prestataire de confiance:

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SEFICO NEXIA 65 Avenue Kléber 75016 PARIS

Nom et adresse du conseil:

Tél:

CGA/OMGA ou Viseur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 31032022, Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

				Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	Montant des sommes versées:			
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
GALEA MATILDE RUE ROLLON 76000 ROUEN	1	2021	20000				
FLICOTEAUX VALERIE RUE DAMREMONT 75018 PARIS	374	2021	7000				
FLICOTEAUX NADINE SQUARE CLIGNANCOURI 75018 PARIS	2						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus délivrés